

APPEL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE INTERPROFESSIONNELLE DE LUTTE DE NANTES

ON BLOQUE TOUT !

Le projet de loi El Khomri est **une insulte et une attaque d'une rare gravité contre le monde du travail**. Deux principes juridiques fondamentaux, qui tendaient jusque là à rétablir un équilibre dans la relation contractuelle entre salarié·e·s et employeurs, sont remis en cause : d'une part, **la hiérarchie des normes**, selon laquelle chaque degré (loi, accord de branche, d'entreprise, contrat de travail) ne peut déroger à des dispositions situées à un niveau juridique supérieur ; d'autre part, **le principe de faveur**, qui est une exception au premier, et qui pose que si une disposition d'une norme inférieure est plus favorable au salarié·e, ce sera tout de même elle qui s'appliquera.

Concrètement, avec cette loi, **des accords locaux au rabais, obtenus sous la pression, pourront se substituer aux accords de branche ou à la loi**. En organisant et généralisant la précarité, la flexibilité et en facilitant les licenciements, c'est une dégradation majeure du temps et des conditions de travail de millions de salarié·e·s qu'on nous prépare. Avec la promotion des référendums bidons en entreprise, le gouvernement montre qu'il est à mille lieues des réalités du monde du travail. Il nous vend une vision de la « démocratie sociale » simpliste, qui évacue une réalité simple : **avec la menace du licenciement et un syndicalisme d'accompagnement inapte à les défendre, les salarié·e·s sont à la merci des patrons**.

Parallèlement, dans le cadre des **négociations sur l'assurance chômage**, le patronat met la pression pour continuer le processus de destruction du principe de salaire socialisé. Nous ne devons pas oublier cette lutte : alors qu'on promet d'avantage de précarité et de facilités à se faire licencier, on menace de réduire le salaire de remplacement qui sert tant bien que mal de parachute dans les moments difficiles.

De tels projets méritent une riposte massive et déterminée des travailleur·euse·s du privé comme du public, des chômeur·euse·s, des retraité·e·s et de la jeunesse. Pour cela, **la grève générale reconductible et le blocage de l'économie sont à l'ordre du jour**. En effet, c'est le patronat qui est à l'origine de ces

réformes, c'est lui que nous devons faire plier ! C'est nous qui l'enrichissons, coupons-lui les vivres !

Depuis le 9 mars, nous avons été maintes fois plusieurs centaines de milliers de personnes à battre le pavé. Le 10 mai, le gouvernement a décidé de passer en force en faisant usage de l'article 49-3 de la constitution qui lui permet de faire adopter le texte sans passage devant l'Assemblée nationale, nous montrant encore une fois quelle vision le gouvernement peut avoir de la démocratie. Cette nouvelle situation n'a pas brisé notre élan collectif, **de nouveaux secteurs se sont mis en grève, parfois de façon reconductible, comme les raffineries, les ports, les routier·ère·s, les cheminot·e·s, etc.**

Pourtant, l'État, par le biais de son bras armé, cherche depuis le début à étouffer toute contestation. **Les manifestations sont violemment réprimées, les libertés syndicales foulées au pied**. Des dizaines de personnes ont été condamnées ou sont en attente d'un procès suite à des interpellations violentes et arbitraires ; des locaux syndicaux ont été fracturés, des réunions syndicales visitées par la police ; des piquets de grève et des cortèges syndicaux lors de manifestations ont été attaqués ; les préfectures se servent de l'état d'urgence pour interdire de manifestation des dizaines de personnes ; les blessé·e·s peuvent se compter par centaines dans les rangs des manifestant·e·s, certain·e·s ont même été mutilé·e·s à vie.

Ce projet de loi n'est ni amendable, ni négociable et seul son retrait total s'impose, comme départ à une contre-offensive qui nous permettra de conquérir de nouveaux droits pour les travailleur·euse·s. La réduction du temps de travail, sans réduction de salaires, ni flexibilité, de même que la reconstruction d'une sécurité sociale digne de ce nom, voilà par exemple ce qu'il est urgent de mettre en avant pour contrer les dégradations des conditions de travail.

**C'EST TOUTES ET TOUS ENSEMBLE
QU'ON VA LUTTER,
C'EST TOUTES ET TOUS ENSEMBLE
QU'ON VA GAGNER !**

**MANIFESTATION - JEUDI 26 MAI - 14H00
PLACE DU BOUFFAY À NANTES
SUIVIE D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE INTERPROFESSIONNELLE DE LUTTE**

LA GRÈVE : ET TOI, TU T'Y METS QUAND ?

POURQUOI FERAIS-TU GRÈVE ?

La grève, c'est un moyen d'agir directement, sans intermédiaire politicien, bureaucratique ou patronal, pour faire valoir tes droits et aspirations.

Parce que la grève est une manière de démontrer que c'est toi qui produis les richesses et non ton patron ou ta hiérarchie. Lorsque tu cesses le travail, aucun produit ni service n'est créé.

Faire grève est pour toi une expérience de vie unique, pour peu que tu t'investisses vraiment dans la lutte aux côtés de tes camarades grévistes : piquets de grèves, assemblées, repas, moments de solidarité... Faire grève, ce n'est pas seulement arrêter de travailler !

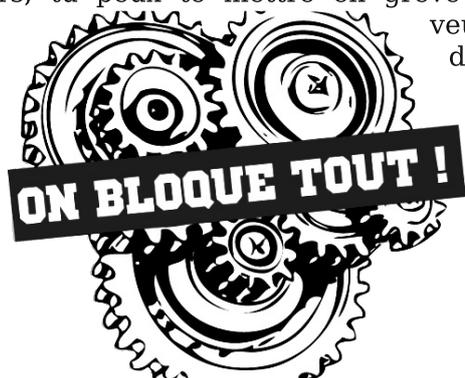
Parce que faire grève te permet d'échapper un moment à la pression du boulot, prendre une pause dans un quotidien où le temps libre est rare, te concentrer sur toi, apprendre à connaître réellement tes collègues et camarades et faire de nouvelles rencontres enrichissantes.

COMMENT FERAS-TU GRÈVE ?

Dans tous les cas, il ne t'est pas nécessaire d'être syndiqué·e pour faire grève.

Si tu es salarié·e du privé (en CDI, CDD ou intérim), soit un appel à la grève a été lancé par une organisation syndicale représentative couvrant ton secteur d'activité ou ton entreprise et alors tu peux te mettre en grève sans délai et sans prévenir ton patron, soit, dans ton entreprise, tu as trouvé au moins un·e collègue, vous avez fait connaître au patron vos revendications (qui doivent avoir un caractère professionnel) et alors vous pouvez vous mettre immédiatement en grève jusqu'à satisfaction de vos revendications.

Si tu es fonctionnaire, un préavis doit avoir été déposé, en respectant un délai de 5 jours francs, par une organisation syndicale représentative couvrant ton lieu de travail. Dès lors, tu peux te mettre en grève quand tu le veux, pour la durée que tu veux dans la limite du préavis.



Tu n'es pas obligé·e de prévenir ta hiérarchie. Certains secteurs sont néanmoins soumis à une obligation de service minimum, ce qui concerne aussi les entreprises privées chargées de service public.

Si tu es chômeur·euse, tu peux rencontrer d'autres demandeur·euse·s d'emploi pour faire pression sur les institutions de contrôle des chômeur·euse·s et autres précaires.

Si tu es lycéen·ne ou étudiant·e, tu peux cesser d'aller en cours, te réapproprier ton lieu d'études et construire des alternatives éducatives.

Le but de la grève n'est pas de pénaliser celui qui la fait : c'est le moment de constituer ou de faire appel à une caisse de grève, construire des solidarités pour neutraliser l'effet des pertes de salaire.

La grève est le moment idéal pour te réapproprier tes lieux de travail et de vie, s'organiser en assemblées générale où la parole de chacun·e est respectée et où tou·te·s prennent part aux décisions.

Surtout, ne pas rester isolé·e·s dans sa boîte : en faisant fonctionner le lien interprofessionnel, en faisant la jonction avec d'autres secteurs en lutte, on pèse d'avantage.

LA GRÈVE, ET APRÈS ?

Idéalement, un prérequis pour mettre fin à une grève, hormis la pleine satisfaction des revendications, est la garantie que les grévistes ne subiront aucune sanction. Il est même parfaitement légitime d'exiger le paiement des jours de grève.

Ce n'est pas parce qu'une bataille a été gagnée (ou perdue hélas), que tout est fini : des liens ont été tissés, des habitudes collectives prises. Il faut faire fructifier tout ça pour envisager de se remettre en grève dès que nécessaire !

À l'instar de l'entreprise Lip en 1973, il est possible de se réapproprier l'outil de travail et de reprendre la production pour le compte des travailleur·euse·s, entrer directement en contact avec les usagers/clients, gérer collectivement le fonctionnement de la boîte, etc.

**CONTACT MAIL : NANTES@ONBLOQUETOUT.ORG
INFOS SUR [HTTPS://NANTES.INDYMEDIA.ORG/](https://NANTES.INDYMEDIA.ORG/)**